UDAF DES PO

31 AV. Maréchal JOFFRE

BP 39937

66962 PERPIGNAN Cedex 9

EXERCICE 2019

Rapports
du Commissaire aux comptes

A.E.C.AUDIT
Commissaires aux comptes associés

UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES

31, avenue Maréchal Joffre – BP 39937

66962 PERPIGNAN CEDEX 9

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2019

RAPPORT DE M. Michel TOMAS

COMMISSAIRE AUX COMPTES

PASS ARCHIVE

UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES

31, avenue Maréchal Joffre – BP 39937

66962 PERPIGNAN CEDEX 9

Aux membres de l'assemblée générale,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association UDAF 66 relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

FOR REVIEW

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe des comptes annuels concernant :

1. **Le résultat d'ensemble de l'association qui s'établit à 49.34 k€ se ventile de la façon suivante :**
   - **MJPM** **+ 30.15 k€ résultat sous contrôle de tiers financeur**
   - **DPF** **+ 4.29 k€ résultat sous contrôle de tiers financeur**
   - **AF** **- 2.23 k€ résultat sous contrôle de l'association**
   - **Méd. Fam.** **+ 5.55 k€ résultat sous contrôle de l'association**
   - **AS Gendarmerie** **+ 3.10 k€ résultat sous contrôle de l'association**
   - **AS Commissariat** **+ 8.48 k€ résultat sous contrôle de l'association**

2. **Les provisions pour risques et charges : La provision destinée à faire face au risque d'appel de la cotisation transport sur les années non prescrites, à la suite de l'arrêt de la 2e chambre civile de la cour de cassation à l'encontre de l'UDAF de l'Essonne (08 octobre 2015, N° 14-24302), s'élève au 31/12/2019 à 118.48 k€.**

3. **Informations significatives relatives au compte de résultat :**
   Par décisions du Conseil d'Etat en date du 13 février 2020, la première tranche du barème du calcul de la participation des majeurs au financement des frais de gestion de leur mesure, tel que ce barème était d'application légale depuis le 1er septembre 2018, a été annulée. Le trop perçu résultant de l'application du barème doit être restitué. En première estimation, la somme à restituer représenterait 120 à 160 k€, selon la référence temporelle retenue.
   Il est à noter que la quantification de ce passif latent, qui doit être calculé mesure par mesure, est à parfaire, et que les engagements pris par la Direction Générale de la Cohésion Sociale en termes de compensation financière doivent conduire à une absence de sortie nette de trésorerie pour l'association UDAF 66.

4. **Informations au titre d'un évènement post- clôture :**
   Les évènements liés à la crise sanitaire de COVID-19 constituent des évènements postérieurs à la clôture de l'exercice qui n'ont pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos le 31/12/2019.
   Par ailleurs, l'association constate que cette crise sanitaire n'a pas d'impact significatif sur son activité au titre de l'exercice en cours, et par conséquent ne remet pas en cause la continuité d'exploitation.

PAPER ARCHIVED

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1. Reconnaissance des produits d'exploitation :

L'U.D.A.F. exerce deux activités principales :

1.1. Une activité institutionnelle d'union des associations familiales du département (Action Familiale).

La fonction institutionnelle est principalement financée par le fonds spécial. Il s'agit d'une subvention de fonctionnement octroyée par l'Union Nationale (U.N.A.F.). Nous avons vérifié :

- le montant attribué visé par l'arrêté ministériel,
- la conformité de son emploi en fonction des textes attributifs.

1.2. Une activité de gestion de « Mesures Judiciaires de Protection des Majeurs ».

A compter du 1er janvier 2009, la réforme des tutelles a placé les associations tutélaires dans le cadre des obligations budgétaires des établissements sociaux et médico-sociaux. Il en résulte notamment que les services MJPM (Mesures Judiciaires de Protection des Majeurs) et DPF (Mesures Judiciaires d'Aide à la gestion Familiale) de l'UDAF relèvent désormais d'une dotation globale de financement (DGF) sous le contrôle d'une tutelle financière (Direction Départementale de la Cohésion Sociale : DDCS).

Nous avons procédé à la reconnaissance des produits par examen des notifications des DGF, et au contrôle du dépôt des comptes administratifs 2019 et des budgets 2020.

Le service MJPM appelle auprès des bénéficiaires une participation au financement de leur mesure de protection.
Nous avons procédé à la reconnaissance de ces produits par l'utilisation des ressources informatiques du logiciel métier SYNERGIE. Nous avons vérifié, par sondage, la mise en œuvre du système de tarification de la contribution des majeurs modifié par l'arrêté du 31 août 2018.

2. Concernant les comptes bancaires « de passage » :

Un compte bancaire individuel de gestion est ouvert pour chaque mesure de tutelle ou de curatelle renforcée. En conséquence, la masse totale des fonds gérés au titre des mesures n'apparaît pas au bilan de l'association, mais des comptes de passage existent pour gérer des situations d'espèces et sont alimentés ponctuellement, par opération, à partir les comptes individuels.
De plus, les mesures DPF ne peuvent généralement conduire à l'ouverture d'un compte bancaire propre à la mesure gérée, ce qui conduit à l'utilisation de comptes de passages.
A ce titre, nous avons contrôlé :

- l'existence et la justification des soldes de ces comptes, ouverts au nom de l'UDAF 66,
- la comptabilisation des soldes au 31/12/2019, tant à l'actif qu'au passif desdits comptes annuels.

3. Concernant les mesures de protection :

Nous soulignons que le contrôle de la justification ou l'appréciation de l'opportunité des dépenses engagées au nom de la personne bénéficiant de la mesure d'accompagnement, ou l'explication de tous autres flux financiers affectant les comptes bancaires individuels de gestion ou de placement ne relèvent pas du périmètre de l'audit légal.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION et des AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas vérifié la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration, ce rapport ne nous ayant pas été communiqué lors de la clôture du présent rapport.

Nous n'avons pas vérifié la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres de l'assemblée générale, ces documents ne nous ayant pas été communiqués lors de la clôture du présent rapport.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION et des PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Perpignan, le 21 septembre 2020
Pour la SARL AEC AUDIT,

Michel TOMAS, Commissaire aux comptes

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

CA 2019 - UDAF 66 - CONSOLIDE

ACTIF	31/12/2019			31/12/2018
	Brut	Amot. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	21 375,84	19 943,40	1 432,44	2 907,00
20810000 LICENCES	12 152,65		12 152,65	13 832,05
20820000 PROGICIELS	9 223,19		9 223,19	14 032,00
28081000 LICENCES		10 720,17	-10 720,17	-12 049,83
28082000 PROGICIELS		9 223,23	-9 223,23	-12 907,22
Immobilisations Corporelles				
Terrains	82 234,61		82 234,61	80 782,54
21100000 TERRAINS	42 660,00		42 660,00	42 660,00
21150000 TERRAINS BATIS - G.IM.	38 122,54		38 122,54	38 122,54
21210000 AMENAGEMENTS TERRAINS NUS	1 452,07		1 452,07	
Constructions	2 273 969,05	1 304 481,64	969 487,41	1 037 418,37
21310000 BÂTIMENTS	194 728,50		194 728,50	194 728,50
21310001 BÂTIMENTS G.IM.	162 571,50		162 571,50	162 571,50
21350000 INSTAL. GENER. AGENC.	1 826 939,21		1 826 939,21	1 812 065,83
21350001 INSTAL. GENER. AGENC. G.IM.	89 729,84		89 729,84	89 729,84
28130000 CENTRALISATION AMORT.				
28131000 AMORTS BÂTIMENTS		122 975,37	-122 975,37	-113 242,97
28131001 AMORTS BÂTIMENTS G.IM.		86 417,08	-86 417,08	-86 417,08
28135000 AMORTS INST. GENERALES		1 031 274,22	-1 031 274,22	-963 250,06
28135001 AMORTS INST. GENERALES G.IM.		63 814,97	-63 814,97	-58 767,19
Autres immobilisations corporelles	395 917,34	308 482,92	87 434,42	77 139,74
21810000 INSTAL. GENERALES AGENCEMENT	173 436,59		173 436,59	178 736,07
21810001 INSTAL. GENERALES AGENCEMENT G.IM.	6 541,14		6 541,14	6 541,14
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	21 703,10		21 703,10	21 703,10
21831000 MATERIEL DE BUREAU	6 621,42		6 621,42	11 317,83
21832000 MATERIEL INFORMATIQUE	90 427,35		90 427,35	83 978,13
21840000 MOBILIER	91 083,36		91 083,36	93 244,33
21840001 MOBILIER G.IM.	6 104,38		6 104,38	6 104,38
28181000 AMORTS INST. GENER.		143 933,85	-143 933,85	-142 183,11
28181001 AMORTS INST. GENER. G.IM.		6 541,14	-6 541,14	-6 541,14
28182000 AMORTS MAT. DE TRANSPORT		21 703,11	-21 703,11	-21 703,11
28183000 AMORTS MAT. DE BUREAU		4 015,45	-4 015,45	-7 650,26
28183200 MATERIEL INFORMATIQUE		65 033,27	-65 033,27	-79 071,20
28184000 AMORTS MOBILIER		61 265,43	-61 265,43	-61 956,19
28184001 AMORTS MOBILIER G.IM		5 990,67	-5 990,67	-5 380,23
Immobilisations Financières				
Participations	1 715,30		1 715,30	1 715,30
26100000 TITRES DE PARTICIPATION	1 715,30		1 715,30	1 715,30
Autres immobilisations financières	615,00		615,00	615,00
27500000 DEPÔTS CAUTIONNEMENTS VERSES	500,00		500,00	500,00
27550000 DEPÔTS CAUTIONNEMENTS VERSES TELEPHONE OVH	115,00		115,00	115,00
TOTAL 1	**2 775 827,14**	**1 632 907,96**	**1 142 919,18**	**1 200 577,95**
Comptes de liaison	**71 018,15**		**71 018,15**	85 024,93
185DPF00 COMPTE DE LIAISON DPF	14 673,95		14 673,95	2 384,27
185FG000 COMPTE DE LIAISON FG	56 344,20		56 344,20	0,00
185MF000 COMPTE DE LIAISON MF	0,00		0,00	5 936,46
185PJM00 COMPTE DE LIAISON PJM	0,00		0,00	76 704,20
TOTAL 2	**71 018,15**		**71 018,15**	**85 024,93**

A.L.C. AUDIT S.A.R.L. Commissariat aux comptes

CA 2019 - UDAF 66 - CONSOLIDE

ACTIF	31/12/2019			31/12/2018
	Brut	Amot. Prov.	Net	Net
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes	**2320,14**		**2320,14**	
40910000 Fournisseurs acomptes sur commande	2320,14		2320,14	
Créances				
Créances redevables et comptes rattachés	57 258,41		57 258,41	65 556,67
41100000 USAGERS	57 258,41		57 258,41	65 556,67
Autres	95 694,63		95 694,63	82 293,27
40980000 RRR ET AVOIRS NON RECUS	2 357,46		2 357,46	595,72
43870000 PRODUITS A RECEVOIR	-1 411,25		-1 411,25	-701,89
46310000 AVANCE RC MAJEURS PROTEGES	5 499,98		5 499,98	10 111,96
46310009 AIDE FINANC. BENAIA ALAIN	565,24		565,24	565,24
46310036 AIDE FINANC. BENSEDIRA MORAD	964,50		964,50	964,50
46310041 AIDE FINANC. ROUJAC ELISABETH	1 500,00		1 500,00	1 500,00
46310043 AIDE FINANC. QUARANTA VICENZO	1 350,00		1 350,00	1 350,00
46310056 AIDE FINANC. KIAVUE MARCEL	390,00		390,00	870,00
46310063 AIDE FINANC. PINOT	810,00		810,00	1 170,00
46310066 AIDE FINANC. BLAYAC VERONIQ	600,00		600,00	1 200,00
46310068 AIDE FINANC. VERGNON ANDR	580,00		580,00	820,00
46310074 AIDE FINANC. BROTONS ANGELIQ	100,00		100,00	950,00
46310075 AIDE FINANC. BELBACHIR DAVID	1 000,08		1 000,08	1 500,00
46310077 AIDE FINANC.LACOMME BRUNO	50,00		50,00	160,00
46310081 AIDE FINANC. MEYROUX E	100,00		100,00	950,00
46310082 AIDE FINANC. JOURDAN E.	100,00		100,00	0,00
46310084 AIDE FINANC. BRUZY C.	1 300,00		1 300,00	0,00
46700000 REMBOURSEMENT UNAF	0,00		0,00	778,11
46710000 RMBT OPCA	25 069,15		25 069,15	6 300,37
46720000 DEBITEURS & CREDITEURS DIVERS	0,00		0,00	788,49
46870000 AUTRES PRODUITS A RECEVOIR	54 769,47		54 769,47	48 375,39
Valeurs mobilières de placement	**95 000,00**		**95 000,00**	**95 000,00**
50800000 DEPOT A TERME CREDIT AGRICOLE	95 000,00		95 000,00	95 000,00
Instruments de trésorerie	**183 824,90**		**183 824,90**	**177 945,96**
52220000 BQUE CPTE DE PASSAGE DPF	61 492,65		61 492,65	62 440,65
52230000 BQUE CPTE DE PASSAGE TUTELLE	3 307,13		3 307,13	3 283,79
52240000 LCL - FONDS SOCIAL	27 706,05		27 706,05	21 084,80
52240001 LCL - FDS SOCIAL - CPTE A TERME	91 319,07		91 319,07	91 136,72
Disponibilités	**2 072 366,04**		**2 072 366,04**	**1 913 694,63**
51200001 LIVRET A - CAISSE D'EPARGNE	85 100,60		85 100,60	84 467,10
51200002 CAISSE EPARGNE TRESORERIE	964 324,47		964 324,47	958 573,02
51200003 CERL - MJPM	3 997,47		3 997,47	4 141,47
51210000 CREDIT LYONNAIS INSTITUTION	271 087,89		271 087,89	185 047,37
51220000 CREDIT LYONNAIS DPF	106 773,71		106 773,71	87 589,04
51231000 CREDIT LYONNAIS MJPM	424 544,20		424 544,20	333 674,68
51232000 CREDIT AGRICOLE MJPM	129 737,67		129 737,67	176 187,89
51243000 CREDIT AGRICOLE MEDIATION FAM	35 184,01		35 184,01	32 425,08
51700000 CSL SOCIETE CREDIT AGRICOLE	51 608,22		51 608,22	51 351,48
51880000 INTERETS A RECEVOIR	7,80		7,80	237,50
Charges constatées d'avance	**17 806,48**		**17 806,48**	**37 345,45**
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	17 806,48		17 806,48	37 345,45
TOTAL 3	**2 524 270,60**		**2 524 270,60**	**2 371 835,98**
TOTAL GENERAL (0+1+2+3+4+5)	**5 371 115,89**	**1 632 907,96**	**3 738 207,93**	**3 657 438,86**

A.E.C. AUDIT S.A.R.L. Commissaires aux comptes

PASSIF	31/12/2019	31/12/2018
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	66 406,97	66 406,97
10200000 FONDS ASSOC. SANS DROIT DE REP	6951,97	6951,97
10268300 SUB. D'INVEST. NON RENOUVELABLE	59 455,00	59 455,00
Autres réserves	1 629 842,69	1 582 054,96
10680000 AUTRES RESERVES	203 820,08	203 820,08
10682000 RESERVES AFFECTE A L'INVEST.	609 634,03	561 846,30
10685000 RESERVE DE TRESORERIE	313 715,59	313 715,59
10686000 RESERVE DE COMPENSATION	502 672,99	502 672,99
Report à nouveau	261 912,14	260 692,35
11000000 REPORT A NOUVEAU SOLDE CREDIT.	273 309,88	272 090,09
11400000 DEPENSES REFUSEES PAR l'AT	-11 397,74	-11 397,74
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	49 341,33	1 335,90
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de rerpise	81 494,78	129 166,40
11500000 RESULTAT SOUS CONTRÔLE DE TIER	21 850,83	3 623,64
11500001 RESULTAT S/CONTRÔLE TIERS MJPM	-21 734,72	44 164,09
11500002 RESULTAT S/CONTRÔLE TIERS DPF		
11510000 EXCEDENTS AFFECTES A LA REDUC.	2 919,64	2 919,64
11511000 EXCEDENTS AFFECTES AUX FINANCEM.	78 459,03	78 459,03
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	56 526,84	62 040,10
13180000 SUB. D'AMENAGEMENT 61000 €	61 000,00	61 000,00
13181000 SUBVENTION AGEFIPH	10 568,00	10 568,00
13414000 SUB. D'INVEST.-REGION 76200 €	76 200,00	76 200,00
13414100 SUB. D'INVEST. C. GENERAL 30490 €	30 490,00	30 490,00
13914000 SUB. D'INVEST. REGION	-41 782,30	-39 517,80
13914100 SUB. INVEST. CONSEIL GENERAL	-21 263,66	-19 526,29
13918000 SUB. D'AMENAG. MAIRIE PERPIGNAN	-52 317,00	-51 767,81
13918100 SUBVENTION AGEFIPH	-6 368,20	-5 406,00
Provisions réglementées	48 208,31	16 805,18
14200000 PROV. REGLEM. POUR RENOUV. IMMOB	48 208,31	16 805,18
TOTAL 1	**2 193 733,06**	**2 118 501,86**
Comptes de liaison	**71 018,15**	**85 024,93**
185COM00 COMPTE DE LIAISON AS COMMISSARIAT	7 307,37	1 153,28
185FG000 COMPTE DE LIAISON FG	0,00	64 429,22
185MF000 COMPTE DE LIAISON MF	6 229,84	
185PJM00 COMPTE DE LIAISON PJM	34 080,59	
185GEND0 COMPTE DE LIAISON GENDARMERIE	23 400,35	19 442,43
TOTAL 2	**71 018,15**	**85 024,93**
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
15180000 PROV POUR IMPOTS		
Provisions pour charges	148 702,00	140 843,00
15500000 PROV POUR IMPOTS	30 227,00	26 999,00
15810000 PROVISIONS POUR REMISE EN ETAT		
15880000 AUTRES PROVISIONS POUR CHARGES	118 475,00	113 844,00
TOTAL 3	**148 702,00**	**140 843,00**
Fonds dédiés		
TOTAL 4		

A.C.C. AUDIT S.A.R.L. Commissaires aux comptes

PASSIF		31/12/2019	31/12/2018
DETTES			
Dettes financières			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		280 712,57	353 975,39
16400100	PRÊT C. LYONNAIS	113 628,67	173 705,05
16400300	PRÊT CL N°15948192	166 681,78	179 758,01
16884000	SUR EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS	402,12	512,33
Emprunts et dettes financières diverses		13 432,67	14 080,19
45100002	UDAF MJPM		
45100004	UDAF GENDARMERIE		
45110000	ASSOC. AIDE A LA FORMATION		
45120000	ASS. FONDS ASSOCIATIF A VERSER	13 432,67	14 080,19
Dettes d'exploitation			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		122 821,95	97 781,99
40100000	FOURNISSEURS	100 916,55	72 776,14
40800000	FOURNIS. FACT NON PARVENUES	21 905,40	25 005,85
Dettes fiscales et sociales		616 989,83	589 134,04
42100000	PERS. REMUNER. DUES	-552,26	40,27
42820000	DETTES PROVISION. C. PAYES	224 832,00	225 760,00
42821000	DETTES PROVISIONNEES RTT	2 988,00	511,00
42822000	DETTES PROV. POUR CET	75 844,00	77 129,00
43100000	SECURITE SOCIALE	90 432,00	97 156,00
43720000	MUTUELLE	14 736,04	10 143,00
43730000	KLESIA RETRAITE NC	23 798,08	21 962,49
43731000	CAISSE DE RETRAITE CADRE	1 154,55	28 481,73
43732000	PREVOYANCE NON CADRE	13 842,71	11 873,81
43733000	PREVOYANCE CADRE	732,57	2 567,86
43780000	MEDECINE DU TRAVAIL	644,14	-210,12
43820000	CHARGES SOCIALES/C.PAYES	82 559,00	94 702,00
43821000	CHARGES SOCIALES/RTT	1 097,00	215,00
43822000	CHARGES SOCIALES POUR CET	27 850,00	32 354,00
43860000	AUTRES CHARGES A PAYER		
44210000	ETAT PRELEVEMENT A LA SOURCE	4 240,00	
44400000	ETAT IMPOTS SUR LES BENEFICES	1 545,00	1 531,00
44711000	TAXE SUR LES SALAIRES	16 838,00	-49 402,00
44820000	CHARGES FISCALES/CONGES A PAYER	25 477,00	25 536,00
44821000	CHARGES FISCALES/RTT	338,00	59,00
44822000	CHARGES FISCALES POUR CET	8 594,00	8 724,00
Dettes diverses			
Autres dettes		290 697,70	258 097,46
46314000	FONDS EN DEPOTS PJM	3 307,13	3 283,79
46314500	FONDS NON AFFECTES	128 432,94	128 222,64
46320000	FONDS RECUS OU DEPOSES DPF	61 492,65	62 440,65
46860000	CHARGES A PAYER	46 109,95	17 979,54
46862000	CH. A PAYER : AGEFIPH	3 089,24	
46863000	CH. A PAYER : FROM. PROF. CONTIN	37 803,39	36 241,94
46864000	CH. A PAYER : PART CONSTRUCTION	10 462,40	9 928,90
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
48700000	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	100,00	
	TOTAL 5	**1 324 754,72**	**1 313 069,07**
Ecart de conversion passif	**6**		
	TOTAL GENERAL 0+1+2+3+4+5+6	**3 738 207,93**	**3 657 438,86**

A.E.C. AUDIT S.A.R.L. Commissaire aux comptes

COMPTE DE RESULTAT		31/12/2019	31/12/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes de marchandises			
Production vendue (biens et services)		4 016 871.52	3 798 404.59
70600000	PRESTATIONS DE SERVICES	52 066.60	11 674.13
70640000	PREST.DE SERVICES		250.00
70641000	PART. MAJEURS BULLETINS PAIE	3 064.13	3 884.93
70642000	AIDE JURIDICTIONNELLE	924.36	800.33
70820000	PARTICIPATION MAJEURS	702 183.54	681 584.25
70850000	PRESTATIONS CDAD	3 569.00	4 318.00
73160000	D.G.F. DDCS	2 994 359.00	2 854 304.27
73160001	D.G.F. CAF	218 000.00	233 000.00
73160006	D.G.F. CONSEIL GENERAL	9 010.11	8 588.68
73161000	D.G.F. DDCS Crédits N.R.	33 594.00	
73161006	D.G.F. C.Général Crédits N.R.	100.78	
	Montant net du chiffre d'affaires	4 016 871.52	3 798 404.59
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation		354 523.85	343 703.81
74100000	SUBVENTION FDS SPECIAL	171 196.47	172 333.78
74800000	AUTRES SUBVENTIONS	2 000.00	2 000.00
74800001	SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENT	43 000.00	36 600.00
74800002	SUBVENTIONS COMMUNES	1 000.00	300.00
74800003	SUBVENTIONS CAF	6 000.00	
74800005	SUBVENTION DDCS	78 661.00	62 061.00
74800006	SUBVENTION CDC	11 550.00	12 488.00
74800008	SUBVENTION UNAF	1 040.00	1 309.00
74800011	SUBVENTION PMCA	24 000.00	22 600.00
74800014	CONSEIL GENERAL ISTF		1 000.00
74840000	SUBVENTION MSA	7 224.00	6 153.00
74880000	AIDE CUI CAE & AUTRES	8 852.38	26 859.03
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		59 620.42	75 099.78
78150000	REPRISE PROV POUR RISQUE	44 244.00	57 266.49
79100000	Transfert de charges	10 933.19	12 496.51
79145000	REMBOURSEMENT SALAIRES	4 443.23	5 336.78
Autres produits		3 504.65	4 699.95
75410000	REMBT DE FRAIS FORMATION PROF	286.82	1 667.25
75600000	COTISATIONS RECUES	835.09	858.87
75800000	PRODUITS DIVERS DE GESTION COU	4.74	5.83
75880000	AUTRES PROD.DIVERS DE GESTION	2 378.00	2 168.00
	Total 1	4 434 520.44	4 221 908.13
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises			
Variations de stocks			
Achat de matières premières et autres approvisionnements			
Variations de stocks			
Autres achats et charges externes		593 438.62	548 647.12
60611000	EAU	1 886.97	2 130.78
60612000	ELECTRICITE	12 639.86	12 674.52
60613000	CHAUFFAGE	12 373.02	9 188.11
60622000	FOURNITURES & PETITS EQUIP.	9 607.73	10 763.67
60624000	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	12 876.43	14 963.78
60624100	PAPIER ENCRES IMPRIMERIE	6 352.38	8 818.79
60624200	REPROGRAPHIE REX ROTARY	3 071.88	3 573.85
61222000	DELL 008.0092965.003	3 130.28	6 260.56
61228000	DELL 008-0092965-002	6 734.52	2 645.10
61350000	LOCATIONS MOBILIERES	48 583.53	48 485.81
61353000	LOCATION VEHICULES	33 588.96	28 025.82
61520000	ENT.& REP. SUR BIENS IMMOBIL.	7 806.85	7 334.38
61521000	NETTOYAGE DES LOCAUX	29 484.00	29 160.00
61550000	ENT. & REP. SUR BIENS MOBILIE	2 302.30	9 612.22
61558000	ENTRETIEN VEHICULES	3 343.27	4 000.60
61561000	MAINTENANCE INFORMATIQUE	46 425.12	46 010.54
61568000	MAINTENANCE AUTRES	8 364.50	8 901.13
61610000	MULTIRISQUE	9 860.54	8 919.29
61630000	ASSURANCES VEHICULES	1 001.60	968.50
61650000	RESPONSABILITE CIVILE	23 812.69	21 489.32

A.E.C. AUDIT S.A.R.L.
Commissariat aux comptes

PAGE ABSENT

COMPTE DE RESULTAT		31/12/2019	31/12/2018
61680000	CNP ASSURANCES - IFC	44 910.37	14 492.71
61800000	REDEVANCES D'ARCHIVAGE	9 214.63	9 331.71
61820000	DOCUMENTATION GENERALE & TECHN	4 167.47	2 528.84
61840000	COTISATIONS	3 933.00	3 872.00
61850000	FRAIS DE COLLOQUES SEMINAIRES	525.00	
61900000	RRR obtenus s/ serv. extér.	-1 463.21	-597.66
62100000	PERSONNEL EXT. : ENCADREMENT	69 494.30	65 872.72
62261000	HONORAIRES COMMISSAIRE AUX CPT	10 800.00	10 800.00
62262000	HONORAIRES EXPERT COMPTABLE	4 380.00	5 155.20
62268000	AUTRES HONORAIRES	5 000.00	5 368.00
62270000	FRAIS ACTES ET CONTENTIEUX	170.00	4 081.51
62280000	Autres honoraires	11 200.00	
62310000	ANNONCES ET INSERTIONS	476.10	
62340000	CADEAUX	2 819.58	7 454.04
62510000	DEPL. PERSONNEL UDAF	10 662.54	12 277.88
62511000	DEPLACEMENTS ADMINISTRATEURS	2 555.25	1 487.63
62512000	FRAIS DE CARBURANT	14 489.10	10 955.09
62516000	FRAIS DE REPAS	2 945.02	2 110.73
62570000	RECEPTION	1 725.24	1 470.69
62610000	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENTS	78 698.34	73 957.05
62620000	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	26 059.54	27 465.67
62640000	TRAITEMENT DU COURRIER	3 108.00	3 012.00
62700000	SERVICES BANCAIRES	3 205.81	2 673.33
62880000	SECURITE	1 116.11	951.21
Impôts, taxes et versements assimilés		289 313.75	214 033.42
63110000	TAXE SUR LES SALAIRES	201 041.72	190 425.58
63111000	T/SALAIRES / C.PAYES	-59.00	5 657.00
63111100	CITS		-65 560.00
63112000	T/SALAIRES / RTT NON PRISES	279.00	82.00
63113000	T/SALAIRES / C.E.T.	-130.00	2 555.00
63330000	PART. EMPLOYEUR FORM.CONTINUE	54 537.39	52 023.94
63340000	EFFORT DE CONSTRUCTION	10 462.40	9 928.90
63380000	AGEFIPH & AUTRES	3 089.24	
63512000	TAXE FONCIERE	20 093.00	18 921.00
Salaires et traitements		2 418 461.19	2 307 347.09
64110000	SALAIRES BRUTS	2 418 197.19	2 290 080.10
64111000	RAPPEL DE SALAIRES		-5 709.17
64116000	IND. DE LICENCIEMENT		11 776.38
64120000	CONGES PAYES NON PRIS	-928.00	4 887.00
64121000	RTT NON PRISE	2 477.00	773.00
64122000	C.E.T	-1 285.00	8 591.00
64190000	INDEMNITES JOURNALIERES REMBT		-3 051.22
Charges sociales		868 510.23	964 481.06
64511000	COTISATIONS URSSAF NM	506 083.82	578 864.10
64512000	COTIS. PREV. NC	23 833.58	20 840.57
64512100	COTIS. PREV. CADRE	5 201.98	4 709.11
64512200	COTIS. APICIL MUTUELLE SANTE	22 026.85	20 212.50
64513000	COTIS. RETRAITE NC	133 106.05	144 276.70
64513100	COTIS. RETRAITE CADRE	25 324.26	27 748.76
64514000	COTIS. ASSEDIC NM	98 607.16	93 713.70
64518000	CH.SOCIALES / C.PAYES NON PRIS	-12 143.00	-1 377.00
64518100	CH.SOCIALES / RTT NON PRISE	882.00	329.00
64518200	CHARGES SOCIALES / C.E.T.	-4 504.00	2 540.00
64528000	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANIS		-2 284.00
64750000	MEDECINE DU TRAVAIL	13 893.86	13 249.86
64780000	VERS. AU COMITE D'ENTREPRISE	36 542.00	34 853.00
64800000	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL		12 889.60
64820000	FRAIS DE FORMATION	18 103.67	12 331.16
64880000	IND. DE TRANSPORT	1 552.00	1 584.00
Dotations aux amortissements et aux provisions :			
Dotations aux amortissements sur immobilisations		105 350.07	113 131.27
68111000	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 991.78	5 019.84
68112000	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	102 358.29	108 111.43
Dotations aux provisions sur immobilisations			
Dotations aux provisions sur actif circulant			
Dotations aux provisions sur risques et charges		52 103.00	48 306.00
68150000	DOT. PROV.POUR RISQUES & CHARG	52 103.00	48 306.00
Autres charges		28 241.37	23 927.38

A.E.C. AUDIT S.A.R.L. Commissaire aux comptes

COMPTE DE RESULTAT		31/12/2019	31/12/2018
65781000	VERSEMENT AU TITRE DE L'AIDE	13 392.16	13 505.89
65782000	COTISATIONS URAF	3 454.00	3 329.85
65800000	CHARGES DIVERSES DE GESTION CO	10 889.56	6 542.94
65881000	COTISATIONS UNAF	505.65	548.70
	Total 2	4 355 418.23	4 219 873.34
	1. RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)	79 102.21	2 034.79
Quotes-parts sur opérations faites en commun : bénéfice ou perte transférée (3)			
Quotes-parts sur opérations faites en commun : perte ou bénéfice transféré (4)			
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers de participation			
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés		6 887.58	6 824.26
76400000	PRODUITS FINANCIERS	6 254.08	6 195.47
76400001	PRODUITS FINANCIERS LIVRET A	633.50	628.79
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	Total 5	6 887.58	6 824.26
CHARGES FINANCIÈRES			
Dotations aux amortissements et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées		6 149.10	7 674.11
66110000	INTERETS DES EMPRUNTS &DETTES	6 149.10	7 674.11
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement			
	Total 6	6 149.10	7 674.11
	2. RESULTAT FINANCIER (5-6)	738.48	-849.85
	3. RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (1-2+3-4+5-6)	79 840.69	1 184.94
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Produits exceptionnels sur opération de gestion			6 306.44
77180000	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS		6 306.44
Produits exceptionnels sur opération de capital		5 513.26	5 513.26
77700000	QUOTE PART SUBVENT. INVEST	5 513.26	5 513.26
Reprises sur provisions		2 291.65	9 724.00
78700000	REPRISE PROVISIONS	2 291.65	9 724.00
Report des ressources non utilisées des excercices antérieurs			
Transferts de charges			
	Total 7	7 804.91	21 543.70
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		1 168.15	19 905.74
67100000	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 168.15	884.87
67180000	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLE		19 020.87
Charges exceptionnelles sur opération de capital		1 940.34	
67500000	VAL. COMPT.ELEMENT ACTIF CEDES	1 940.34	
Dotations aux amortissements et aux provisions		33 694.78	
68742000	DOT. PROV. RENOUVEL.IMMOS	33 694.78	
Engagement à réaliser sur ressources affectées			
	Total 8	36 803.27	19 905.74
	4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (7-8)	-28 998.36	1 637.96
Participation des salariés aux résultats (9)			
Impôts sur les bénéfices (10)		1 501.00	1 487.00
69500000	IMPOTS SOCIETES	1 501.00	1 487.00
	TOTAL DES PRODUITS (1+3+5+7+11)	4 449 212.93	4 250 276.09
	TOTAL DES CHARGES (2+4+6+8+9+10+12)	4 399 871.60	4 248 940.19
	EXCEDENT OU DEFICIT	49 341.33	1 335.90

A.F.C. AUDIT S.A.R.L. Commissariat aux comptes

ANNEXE

A.E.C. AUDIT S.A.R.L.
Commissariat aux comptes

UDAF GLOBAL 2019
Institutions et Services
REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
- Application du règlement n°99-01 du 19/02/1999 concernant la réglementation comptable des associations et en particulier :
  - Résultat : résultat définitivement acquis, résultat sous contrôle de tiers financeurs
    - Subventions de fonctionnement et conventions de financement avec ventilation des subventions d'investissement et des subventions renouvelables
- La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
- amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue.
- Application des conventions générales et des adaptations professionnelles avec référence à l'avis correspondant du Conseil national de la comptabilité. Application du plan comptable des ESMS (établissements sociaux et médico-sociaux), selon l'arrêté du 2 septembre 2008, et l'avis n° 2007-05 du 04 mai 2007 du CNC.

La méthode comptable utilisée à l'heure actuelle dans le cadre de la comptabilisation de la participation du service MJPM, correspond aux montants appelés et payés tout au long de l'exercice avec rattachement des appels émis en janvier n+1 calculés au titre du mois de décembre n.

Information au titre d'un évènement post-clôture

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un évènement postérieur à la clôture de l'exercice qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31/12/2019, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte

de résultat au 31/12/2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet évènement et de ses conséquences.

A.C. AUDIT S.A.R.L. Commissaire aux comptes

Information au titre de l'impact de l'épidémie de Covid-19 sur l'activité de l'entreprise postérieurement à la clôture de l'exercice.

Conformément aux dispositions du PCG1 sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'association constate que cette crise sanitaire n'a pas d'impact significatif sur son activité depuis le 01er janvier 2020.

A/ Rappel des informations du bilan

❖ NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Compte 211000 : Terrain : 38 122.54 €. La valorisation du terrain correspond à une évaluation forfaitaire à partir du prix d'acquisition global de l'immeuble.
Acquisition d'un terrain jouxtant les bâtiments de l'UDAF pour 42 660 € dans l'optique de l'utiliser comme parking.
Les comptes 522200 et 522300 ; Banques comptes de passage : s'élevaient respectivement à 61 492.65 € et 3 307.13 € en 2019, et se répartissaient comme suit 61 492,65 € en DPF, et 3 307,13 € en MJPM.
Un fonds social s'élevant à 128 432.94 € correspondant à la rémunération de comptes antérieurement à l'ouverture des comptes bénéficiaires individualisés, affectés suivant la décision du conseil d'administration, à un fonds social, est destiné à aider ponctuellement les familles dans le besoin, contre remboursement. Nous relevons deux comptes représentant ledit fonds dans le bilan ; le compte 522 40000 « LCL-FONDS SOCIAL » pour un montant de 27 706,05 € en 2019, contre 21 084,80 € en 2018, et le 522 40001 « LCL-FONDS SOCIAL-CPTE A TERME » compte livret épargne s'élève à 91 319,07 € en 2019, contre 91 136.72 € en 2018.

❖ NOTES SUR LE BILAN PASSIF

- I) Subventions d'investissements : 59 455 €

Subvention non renouvelable, attribuée pour des investissements immobiliers, inscrite directement en fonds associatif (compte 102 600) conformément à la doctrine de l'UNAF exprimée par courrier en date du 10/07/2002.

- II) Subventions d'investissement renouvelables (classe 13) :

Subventions Conseil Général .....30 490 €
Subventions Mairie.....61 000 €
Subventions
région.....76 200 €

Subvention d'investissement octroyée par l'AGEFIPH à hauteur de 10 568 € dans le compte 131 810

- Quote-part subvention 2019

Compte 139140 : subvention investissement : A Nouveau 39 517,80 € + 2 264,50 € = 41 782.30 €

Compte 139141 : subvention investissement conseil général : 19 526,29 € + 1737.37 € = 21 263,66 €

Compte 139180 : subvention d'agencement : A Nouveau : 51 767,81 + 549.19 = 52 317 €

Compte 139181 : subvention AGEFIPH : A Nouveau : 5 406 € + 962.20 € = 6 368.20 €

Comptabilisation de la quote-part 2019 dans le compte 777000 pour un montant de 5 513,26 € (2264.50 + 962.20 +1737.37+549,19).

- Provisions relatives aux investissements (classe 14)

Le compte provisions réglementées pour renouvellement d'immobilisations a été doté en 2019 à hauteur de 33 697.78 € par le compte 687 420, et s'établit au 31/12/2019 à 48 208,31 €.

Il est à noter que cette somme a été acceptée par le financeur en lieu et place d'une demande de P.P.I. et compensée par un excédent de versement d'un montant équivalent de la dotation du service DGF.

- Provisions pour indemnités de retraite

Les provisions pour indemnités de retraite, ont été reprises en 2015 pour un montant de 227 437.05 €, suite à un changement de stratégie de la gouvernance de l'UDAF, pour faire face aux indemnités de départ à la retraite des salariés concernés. Le montant correspondant à la provision abonde un fonds géré par la « CNP » destiné à couvrir le passif social de l'entité lié aux IDR qui est évalué à ce jour par cet organisme à 610 K€. La part correspondant à l'exercice 2016 est comptabilisée en charge pour une valeur de 45 578 €. De plus 125 798 € de provisions pour IDR 2016 ont été comptabilisées en 2016, pour tenir compte des départs à la retraite à venir dans les prochains mois et tendre à terme vers un provisionnement complet du passif social de l'entité.

Au 31/12/2019, le montant versé à l'organisme « CNP ASSURANCES IFC » pour couvrir d'éventuels départ à la retraite des salariés de l'association s'élève à 463 099 .31 €.

- Autres provisions pour charges

A la clôture de l'exercice 2019, le compte « autres provisions pour charges » s'élève à 118 475 €, et couvre donc trois exercices de risque d'appel des cotisations transport.

- Emprunt et dettes financières divers

L'emprunt immobilier d'un montant initial de 838 470 € qui a permis l'acquisition par l'institution des locaux sis 31 Avenue JOFFRE à PERPIGNAN est couvert par les garanties suivantes :

- La caution solidaire de l'UNAF à hauteur de 50 % du capital initial
- Une inscription au privilège prêteur de deniers pour 274 408 €
- Une hypothèque conventionnelle pour 731 756 €

Il est à noter que le capital restant dû au 31/12/2019 est de 113 628,78 €.

Un nouvel emprunt a été souscrit en 2016 dans le cadre de la reconstruction de l'accueil pour un montant de 200 000 €. Cet emprunt a été couvert par une hypothèque conventionnelle de troisième rang pour un montant de 230 000 €.

Il est à noter que le capital restant dû au 31/12/2019 est de 166 681,78 €.

- III) Report à nouveau

Détail :

A.E.C AUDIT S.A.R.L. Commissaire aux comptes

Service DPF	A nouveau	6 951,97 €	Affectation fonds associatif sans droit de reprise
	Résultat 2017	3 623.64 €	Excédent affecté à la réserve d'investissement. Compte 106 820
	Résultat 2018	21 850.83 €	Résultat sous contrôle de tiers financeurs
Service MJPM			
	Résultat 2017	44 164.09 €	Affectation de l'excédent 2017 en réserve d'investissement
	Résultat 2018	21 734.72 €	21 734.72 € Résultat sous contrôle de tiers financeurs
Service Action familiale			
	A nouveau	224 162.13 €	
	Résultat 2018	2 102,84 €	RAN en 110 000
	TOTAL	226 264,97 €	
Service médiation familiale			
	A nouveau	30 526,67 €	
	Résultat 2018	-11 647.47 €	RAN en 110 000
	TOTAL	18 879.20 €	

B/ Informations significatives relatives au compte de résultat.

- I) Provisions sur les congés trimestriels

En 2004 une provision de congés trimestriels avait été comptabilisée conformément à l'accord du 10 novembre 2004 (accord conclu entre le SNASEA et les organisations syndicales). Cependant le Ministre n'ayant pas donné son agrément comme le prévoient les dispositions de l'article L 314/6 du Code de l'action sociale et des familles, aucune provision n'a été dotée en 2010.

- II) Participation des majeurs (service MJPM)

Suite à une modification du calcul de la participation des majeurs, à effet rétroactif au second semestre 2018, l'association devra rembourser une somme estimée à 120 K € aux usagers, mais dont les modalités de calcul ne sont pas encore totalement arrêtées. Aucune provision n'a été comptabilisée dans le bilan du service MJPM car le financeur s'est engagé à rembourser intégralement ledit montant.

- III) Composition du résultat

A.E.C. AUDIT S.A.R.L.
Commissariat aux comptes

2019	INSUFFISANCE	EXCEDENT
ACTION FAMILIALE	- 2 231.24 €	
MEDIATION FAMILIALE		5 551.70 €
DPF		4 288.77 €
MJPM		30 146.09 €
AS COMMISSARIAT		8 481.09 €
AS GENDARMERIE		3 104.92 €
RESULTAT GLOBAL		+ 49 341.33 €

UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES

31, avenue Maréchal Joffre – BP 39937

66962 PERPIGNAN CEDEX 9

RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L.612-5 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE 2019

RAPPORT DE M. Michel TOMAS

COMMISSAIRE AUX COMPTES

UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES

31, avenue Maréchal Joffre – BP 39937

66962 PERPIGNAN CEDEX 9

RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L.612-5

Mesdames, Messieurs, les membres de l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, et en application de l'article L.612-5 du Code de Commerce, il nous appartient de présenter à votre assemblée un rapport sur les conventions passées directement ou par personne interposée entre l'association et l'un de ses administrateurs, l'une des personnes assurant un rôle de mandataire social ou les personnes visées à l'article L. 313-25 du Code de l'action sociale et des familles.

I/. CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention 1

Nature : Caution solidaire de l'UNAF en garantie des emprunts

Modalités :	Le montant cautionné qui s'établit à 50% du capital emprunté s'élève à :	419.00 K€
	Le capital restant dû au 31/12/2019 s'élève à :	113.63 K€

Administrateurs concernés : Me FARRIOL, pris en sa qualité d'administrateur de l'Union départementale et d'administrateur de l'Union Nationale.

Convention 2

Nature : Remboursement de frais de mission aux administrateurs

Modalités : - Les remboursements de frais de mission octroyés aux administrateurs s'établissent pour l'exercice 2019 à 2 555 €

Administrateurs concernés : Les administrateurs de l'UDAF.

Convention 3

Nature : Rémunération de la directrice : Mme Natacha BACH exerce la fonction de directrice, classe 1, niveau 1, indice 948.30 de la CCN « Etablissements et services pour personnes inadaptées et handicapées ».

Modalités : - La rémunération brute versée à Mme BACH au titre de l'exercice 2019 s'est élevée à : 52 606 €

Personne concernée : Mme BACH Natacha, en sa qualité de Directrice et en application de l'article L.313-25 du Code de l'action sociale et des Familles (CASF).

Fait à Perpignan, le 21 septembre 2020

Pour la SARL AEC AUDIT

Michel TOMAS
Commissaire aux comptes

A.E.C.AUDIT

Commissaires aux comptes associés